

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 13 août 2013, à 20h00, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Stéphane Pincince, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Diane G. Bélanger.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-125 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consultation publique sur dérogation mineure 13-03
4. Parole au public et période de questions
5. CONSEIL :
 - 5.1 Adoption du procès-verbal:
 - Séance ordinaire du 2 juillet 2013, à 20 h
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Demande de dérogation mineure 13-03 du 558 Principale
 - 5.4 Service administratif : demande subvention voûte pour archives
 - 5.5 Service voirie : ingénierie-travaux rue Saint-Dominique
 - 5.6 Service voirie : octroi de contrat travaux parc Després
 - 5.7 Service voirie : lignes de voies publiques
 - 5.8 Service voirie : achat chlorure de sodium 2013-2014
 - 5.9 Service voirie : déneigement des citernes rurales saison 2013-2014
 - 5.10 Autorisation de dépenses : pavage cour de l'église
 - 5.11 Service incendie : autorisation d'achats
 - 5.12 Droit de passage pour la saison de quad 2013-2014
 - 5.13 Droit de passage pour sentiers de motoneige saison 2013-2014
 - 5.14 Appel de projet du pacte rural/ et projet commun
 - 5.15 Contribution publicitaire 75^{ième} Carrières Saint-Dominique
 - 5.16 Demande de modification règlementaire

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

6. LÉGISLATION :
- 6.1 Avis de motion règlement 13-279 numérotation d'adresse civique
7. SERVICE DE L'AQUEDUC :
- 7.1 Rapport du service de l'aqueduc
8. SERVICE DE L'URBANISME :
- 8.1 Rapport du service
9. SERVICE TECHNIQUE :
- 9.1 Rapport du service des eaux usées
10. CORRESPONDANCE :
- 10.1 Sommaire de la correspondance
11. Divers
12. Levée de la session

3. CONSULTATION PUBLIQUE :

- Dérogation mineure 13-03

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans les avis publics, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la demande de dérogation mineure mentionnée en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

- Séance ordinaire du 2 juillet 2013, à 20 h

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-126 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013, à 20 h, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-127 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu que la liste des comptes à payer au 13 août 2013 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

• Salaire des élus et des employés municipaux (semaine 26 à 21) :	53 332.35 \$
• Chèques C0006355 à C0006447 :	126 719.14 \$
• Chèques manuels M0007041 à M0007054 :	4 433.21 \$
• Paiements Accès D L1300089 à L1300102 :	20 962.33 \$
Total des dépenses :	205 447.03 \$

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 13-03-558 PRINCIPALE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-128 :

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser un lotissement dérogatoire. La façade du lot projeté sera de 21,62 mètres, alors que le règlement 09-216 zone AC-3 exige une façade de 30 mètres.

CONSIDÉRANT QUE ce lot projeté aura la superficie minimale de 1500 mètres prévue au règlement 09-216;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est desservi en service d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le but recherché est de permettre la construction d'une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le terrain # 2 conservera l'accès à la terre agricole située à l'arrière de la propriété du demandeur et ce sur un même lot;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit obtenir l'accord de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Michel Coolidge, et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure 13-03 pour le 558 rue Principale (lot actuel 2 211 235) et qui consiste à permettre la création d'un lot dérogatoire d'une façade de 21,63 mètres carrés en zone AC-3.

5.4 SERVICE ADMINISTRATIF : DEMANDE SUBVENTION VOÛTE POUR ARCHIVES :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-129 :

CONSIDÉRANT l'annonce de subvention du programme d'infrastructure Québec-Municipalités du sous-volet 5.1 et ce pour 50 à 75% du coût maximal admissible;

CONSIDÉRANT QUE ce volet est consacré aux projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la sélection de projets vise la sécurité, pallie la désuétude et le manque d'espace d'infrastructures existantes;

CONSIDÉRANT QUE les locaux d'archives de l'hôtel de Ville sont remplis à pleine capacité et sont désuets et que de plus la structure actuelle ne permet plus d'ajout de classeur anti-feu;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT le projet préliminaire préparé par la firme d'architecte Goyette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron, et résolu de présenter une demande de subvention à ce programme tel que soumis.

5.5 SERVICE VOIRIE : INGÉNIERIE TRAVAUX RUE SAINT-DOMINIQUE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-130 :

CONSIDÉRANT la réception de la firme ADE du rapport de validation et correctifs apportés aux infrastructures d'égout de la rue Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT l'offre de service de EXP. soum-00027974 pour l'étude d'avant projet, plans et devis, surveillance et contrôle des matériaux pour travaux de réfection de la rue Saint-Dominique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'accorder le mandat ci-haut mentionné à EXP en référence SDOM-00027974 et d'en accepter les coûts de 21,750 \$ + taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-625.

5.6 SERVICE VOIRIE : OCTROI DE CONTRAT TRAVAUX PARC DESPRÉS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-131 :

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation à quatre soumissionnaires;

CONSIDÉRANT les deux offres déposés le 7 août 2013;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE Pavage Maska Inc. a déposé la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'octroyer le contrat à Pavage Maska Inc pour les travaux d'aménagement du parc Després en référence à l'appel d'offre et devis. D'en accepter le coût au montant de 51 380.22 \$ plus taxes applicables, (prix au bordereau).

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-700-00-721.

5.7 SERVICE VOIRIE : OCTROI DE CONTRAT LIGNES DE PAVAGE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-132 :

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, le lignage de pavage doit être refait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'accorder le contrat à Lignes Maska au montant estimé de 10 000 \$, plus taxes, pour le traçage des lignes centrales et de rives des routes et des rues de la municipalité, le tout tel que sur la soumission.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-355-00-516.

5.8 SERVICE VOIRIE : OCTROI D'ACHAT CHLORURE DE SODIUM 2013-2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-133 :

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait pour obtenir des prix relativement à l'achat de chlorure de sodium pour la prochaine saison hivernale, soit 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron, et résolu d'effectuer l'achat de chlorure de sodium, pour la saison hivernale 2013-2014, auprès de Technologie Dégivrage Cargill, au coût de 87.72 \$ / la tonne métrique, plus taxes, livré à notre entrepôt.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-330-00-635.

5.9 SERVICE VOIRIE : DÉNEIGEMENT DES CITERNES RURALES SAISON 2013-2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-134 :

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir le déneigement des citernes rurales pour suppléer en tout temps à un besoin d'eau en cas d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, et résolu d'offrir un montant forfaitaire de 400 \$ aux personnes respectives qui prendront charge de l'entretien de chacune des trois citernes rurales pour la saison 2013-2014.

5.10 AUTORISATION DE DÉPENSES : PAVAGE COUR ENTRE L'ÉGLISE ET LE PRESBYTÈRE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-135 :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite procéder à la réfection d'une partie de stationnement entre l'église et le presbytère;

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres préparé par la directrice générale à cet effet;

CONSIDÉRANT la soumission de Pavage Maska Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince, et résolu de mandater Pavages Maska inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection du pavage d'une partie du stationnement entre l'église et le presbytère au montant de 12,986.45 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-320-00-625.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.11 SERVICE INCENDIE : AUTORISATION D'ACHATS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-136 :

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Les Télé systèmes du Québec # 1615;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par CMP MAYER Inc. # 5978;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-François Morin , et résolu d'accorder le contrat à :

Les Télé systèmes du Québec référence 1615 pour la fourniture et programmation de 5 radios portatifs 410-430-MHZ, 5 antennes, 5 microphones, d'en accepter le coût de 3210 \$ + taxes;

à CMP MAYER Inc. référence 5978 pour la fourniture de lampes et chargeur, d'en accepter le coût de 1430 \$ + taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 59-131-60.

5.12 DROIT DE PASSAGE POUR LA SAISON DE QUAD 2013-2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-137 :

CONSIDÉRANT la demande du Club de 3 & 4 roues du Comté Johnson inc. relativement au droit de traverse en véhicules tout-terrain pour la saison 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la signalisation de cette traverse relève de la compétence municipale en conformité avec le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge, et résolu d'aviser le Club de 3 & 4 roues du comté Johnson inc. que la municipalité de Saint-Dominique assure la signalisation de la traverse du sentier dans le Rang 7, le tout conformément au Code de la sécurité routière.

5.13 DROIT DE PASSAGE POUR SENTIERS DE MOTONEIGE SAISON 2013-2014 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-138 :

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du Club de Motoneige du Centre de la Montérégie Inc. pour obtenir la conformité de la signalisation pour la traverse du sentier dans le Rang 7, pour la saison 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la signalisation de cette traverse relève de la compétence municipale en conformité avec le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par la conseillère Lise Bachand, et résolu d'informer le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. que la municipalité de Saint-Dominique assure la signalisation de la traverse du sentier dans le Rang 7 entre les numéros civiques 1061 et 1077, le tout conformément au Code de la sécurité routière.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.14 APPEL DE PROJET DU PACTE RURAL/ ET PROJET COMMUN :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-:

Le Conseil ne donne pas suite à ce projet commun de la MRC des Maskoutains.

**5.15 CONTRIBUTION PUBLICITAIRE 75^{IÈME} ANNIVERSAIRE CARRIÈRES
SAINT-DOMINIQUE :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-139 :

CONSIDÉRANT QUE le Courrier Saint-Hyacinthe est à produire un cahier couleur pour le 75^e anniversaire de l'entreprise Les Carrières Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Dominique est fière de souligner l'apport important de cette entreprise pour ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu d'accepter cette demande et d'en accepter la dépense.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-190-00-996.

5.16 DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE :

RÉSOLUTION NUMÉRO :2013-140 :

CONSIDÉRANT la demande préliminaire pour modification règlementaire concernant les lots 4 736 444 et 4 736 445;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à l'usage prévu sur ces lots et ce si les conditions pour desservir ces immeubles sont ou seront respectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de transmettre cette demande au Comité consultatif d'urbanisme et si requis d'autoriser Gestim à présenter la modification règlementaire.

6. LÉGISLATION :

**6.1 AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT 13-279 NUMÉROTATION D'ADRESSE
CIVIQUE :**

Avis de motion est donné par la conseillère Lise Bachand, que sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 13-279 concernant la numérotation d'adresse des immeubles sur tout le territoire de la municipalité.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

7. SERVICE DE L'AQUEDUC :

7.1 RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :

Le rapport mensuel d'exploitation du mois de juin 2013, tel que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'URBANISME :

8.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de juillet 2013 est déposée au Conseil.

9. SERVICE TECHNIQUE :

9.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de juillet 2013 est déposé au Conseil.

10. CORRESPONDANCE :

10.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de juillet 2013 est déposé au Conseil.

11. DIVERS :

12. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-141 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Michel Coolidge, et résolu de lever cette séance à 20 h 30.

Robert Houle
Maire

Diane G. Bélanger
Directrice générale, secrétaire trésorière
par intérim